



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 21 MARS 2022**

L' an 2022 le 21 Mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, dûment convoqué le 15 mars 2022, s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc THOMAS, Maire.

**Présents** Mmes LOURS Christelle, AUDEBERT Domitille, MARTEL Marilyne, KRAWCZYK Antoinette, Mrs. PRUNEAU Rémy, AMIARD Éric, , SZEWCZYK Benoit

**Absents excusés ayant donné pouvoir:** M. RICHARD Frédéric

**Absents :**

**A été nommée secrétaire :** Mme Christelle LOURS

*Le compte-rendu du Conseil Municipal du 11 Mars 2021 a été approuvé.*

**Approbation du Compte de Gestion 2021 - Commune**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc THOMAS, Maire, le Conseil Municipal examine le compte de gestion 2021, exposé par Monsieur le Maire.  
Hors de la présence de M. Jean-Luc THOMAS, Maire, le Conseil Municipal approuve à la majorité le Compte de Gestion 2021.

**Approbation du Compte Administratif 2021 - Commune**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc THOMAS, Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2021, exposé par Monsieur le Maire qui s'établit ainsi :

**Exploitation**

Dépenses 198 659,00 €  
Recettes 393 376,89 €  
Excédent de Fonctionnement 194 717,89 €

**Investissement**

Dépenses 132 607,64 €  
Recettes 80 345,09 €  
Déficit d'Investissement - 52 262,55 €

Hors de la présence de M. Jean-Luc THOMAS, Maire, le Conseil Municipal approuve à la majorité le Compte Administratif 2021.

**Affectation du résultat**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021,

Considérant le compte de gestion du receveur conforme,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021,

Statuant sur l'affectation du résultat d'investissement de l'exercice 2021,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 194 717,89 €,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un déficit d'investissement de 52 262,55 €,

**DECIDE** d'affecter les résultats comme suit :

Affectation à l'excédent reporté 002 - Recette d'exploitation	142 455,34 €	
Affectation à l'article 001 - Dépense d'investissement	52 262,55 €	
Affectation au 1068 - Recette d'investissement	52 262,55 €	
Affectation au 021 - Virement de la section de fonctionnement en recette d'investissement		50 000,00 €
Affectation au 023 - Virement de la section d'investissement en dépense de fonctionnement		50 000,00 €

**Vote du Budget Primitif 2022 Commune**

Monsieur Le Maire donne lecture de l'ensemble des chapitres du Budget Commune 2022, (le détail par article est mis à disposition de tous les élus afin que chacun puisse s'exprimer sur celui-ci).

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

**ADOpte** à l'unanimité le Budget Commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

Section Exploitation : 317 735,34 €

Section Investissement : 198 062,55 €

**Adhésion à l'Épicerie solidaire « L'Epi c'est tous »**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'Association « L'Epi c'est tous », épicerie solidaire sur le secteur du Puiseautin.

Il est nécessaire d'adhérer et nommer un représentant pour la commune de Bromeilles.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**ADHERE** à l'Épicerie solidaire « L'Epi c'est tous »

**NOMME** Monsieur Jean-Luc THOMAS pour représenter la Commune de Bromeilles

**Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h30.**